

Date de dépôt : 29 mars 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivano : Pourquoi le téléphérique des Genevois est-il fermé pendant les vacances scolaires ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le calendrier scolaire genevois 2016-2017 fixe les vacances de février des écoliers du lundi 13 février 2017 au vendredi 17 février 2017. Comme à chaque période de relâche, les parents se demandent que faire pour occuper leurs enfants. Trouver des idées de sorties familiales n'est pas des plus facile, notamment en raison de la météo encore hésitante de février.

Certains parents, faisant appel à leurs bons souvenirs, ont songé à réaliser une excursion sur le Salève et emprunter son célèbre téléphérique, restauré en 1984 par « une volonté politique franco-suisse ». Malheureusement, arrivés au pied de la « montagne des Genevois », des parents se sont rendu compte que le téléphérique était fermé pendant les vacances scolaires. En consultant l'horaire, ils ont remarqué que l'installation serait ouverte le mercredi des vacances scolaires... françaises (22 février 2017).

Pourtant, comme l'a souligné en commission le président du Conseil d'Etat, le canton de Genève verse « une aide financière traditionnelle et ancienne qui s'exprime sur le territoire français, mais pour une installation qui est principalement au service des Genevois et des touristes de la région ». Le projet de loi 11950-A, très largement soutenu par les partis en commission, prévoit une aide financière annuelle de 260 000 F pour l'exploitation du Téléphérique du Salève pour les années 2017 à 2020.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Pourquoi le Téléphérique du Salève, subventionné par Genève, n'est-il pas ouvert le mercredi des vacances scolaires genevoises de février ?*
- 2) *Serait-il possible d'ouvrir le Téléphérique du Salève le mercredi des vacances scolaires de février genevoises en 2018, puisqu'il est principalement au service des Genevois ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A l'occasion de l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève du 24 février 2017, la délégation genevoise a interpellé l'exploitant, invité à cette séance, pour lui poser la même question que celle mentionnée au point 1 de la présente question écrite urgente, à savoir : pourquoi le Téléphérique du Salève n'était-il pas ouvert le mercredi des vacances scolaires genevoises de février 2017 alors qu'il l'était pour le mercredi des vacances scolaires françaises de février 2017 ?

L'exploitant a indiqué qu'en février 2016 le téléphérique a fonctionné le mercredi des vacances scolaires genevoises, mais que, au vu de la faible fréquentation enregistrée ce jour-là, il a pris la décision de ne pas reconduire l'opération en 2017.

La réponse au point 2 de la présente question écrite urgente, quant à la possibilité d'ouvrir le Téléphérique du Salève pour les vacances scolaires genevoises de février 2018, a également été donnée lors de la séance de l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève du 24 février 2017 : l'exploitant s'est engagé à faire figurer à nouveau cette ouverture dans son calendrier d'exploitation 2018.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP